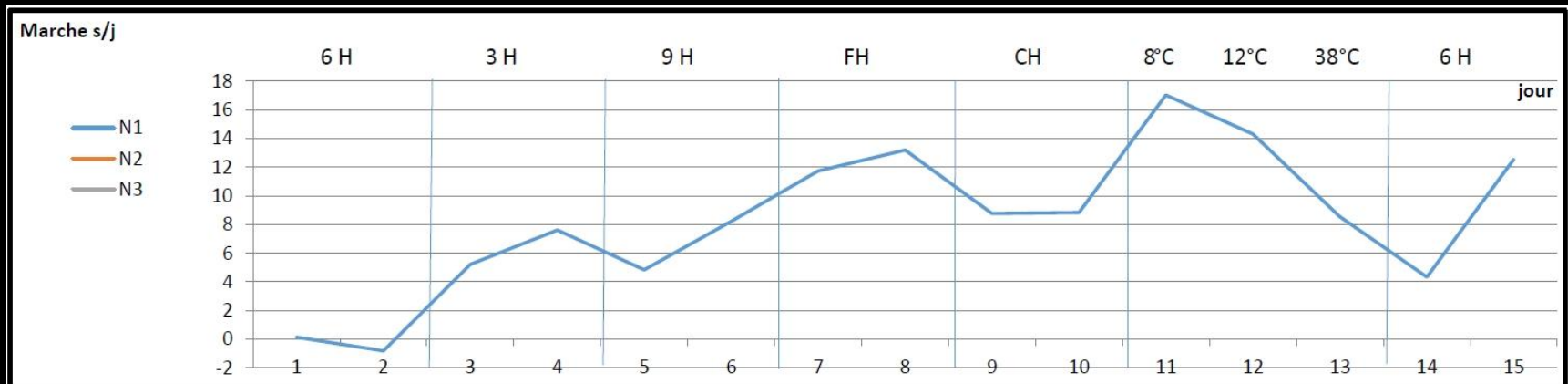


Mesures selon ISO3159

COSC Le Locle

Le Locle, 19 juin 2015

Montre témoin du Concours



L'état de marche des montres est mesuré toutes les 24 heures dans des positions différentes (6h, 3h, 9h, fond haut, cadran haut), puis après 24h à 8° et à 38°. Les écarts de marche sont exprimés en secondes par jour.